Image not found or type unknown

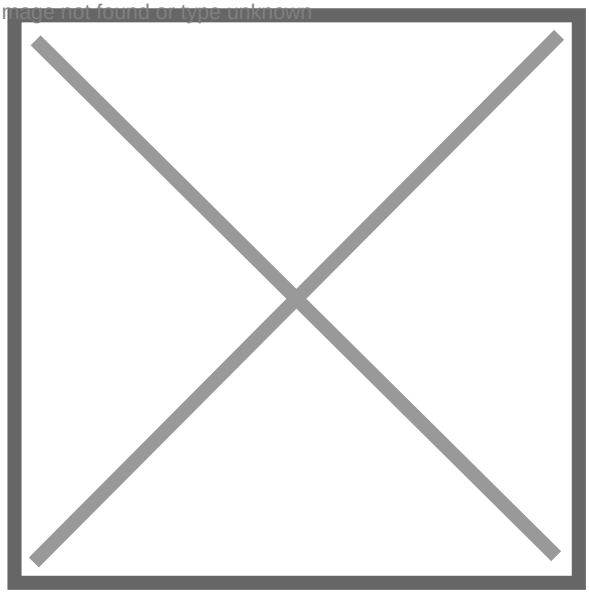

Mauvaise execution de travaux de rénovation par le syndic

Par **lusurier**, le **20/08/2008** à **16:29**

je suis co-propriétaire d'un appartement avec un syndic professionnel; un incendir dans les partie communes à dégradé la cage d'escalier; les réfections réalisées sous la responsabilioté du syndic ne ramène pas cette cage d'escalier à son état d'origine (litige sur la qualité de la peinture entre autre);
Mes différentes réclamations en direct avec le syndic et en AG non pas étés prises en compte. Pour faire entendre ma voie, je cessé de régler mes charges de co-propriétés. Je fais aujourd'hui l'objet d'un recouvrement judiciaire. Comment sortir de cette impasse, sachant que je souhaite vendre cet appartement et qu'il me faudra un quitus du syndic (l'atat de la cage d'escalier obère le prix de revente, me causant un préjudice réel)
Merci pour votre réponse car je ne sais plus quoi faire.

Par **wolfram**, le **25/08/2008** à **21:52**

Désolé, mais si l'AG des copropriétaires a approuvé les travaux, vous n'avez qu'à payer.

En toute hypothèse vos charges sont exigibles le statut de la copro vous fait obligation de les payer. Vous ne pourrez que remercier le syndic s'il ne vous les majore pas des intérêts au taux légal (ils sont en général trop fainéants pour le faire).

L'assurance a-t-elle contrôlé l'exécution des travaux, un Bureau de contrôle était-il prévu ? Le Conseil syndical a-t-il participé à la réception des travaux.

Bon courage.

Michel

Par **lusurier**, le **26/08/2008** à **09:46**

Merci beaucoups Wolfram pour le temps que vous consacrez à ' donner un coups de main' au gens un peu perdu dans les dédales du droit...
Fabrice

Par **wolfram**, le **27/08/2008** à **22:21**

J'en rougis de Plaisir et d'orgueil de votre petit mot.

Surtout ne me traitez pas de juriste, je ne suis qu'un copropriétaire responsable de copropriété.

Bon courage.

Michel

Par **Patricia_old**, le **10/09/2008** à **22:23**

Bonjour, je suis journaliste sur france3 et je prépare un reportage sur les rapports conflictuels que certains copropriétaires peuvent connaitre avec leur syndic. Si vous le souhaitez vous pouvez m'appeler au 06 99 69 95 39.
Le témoignage peut se faire anonymement.
Merci

Par **Marion2**, le **10/09/2008** à **23:04**

Bonsoir,
Entre France2 et France3, ça n'arrête pas sur ce forum ....

Par **wolfram**, le **18/09/2008** à **16:24**

Patricia

Si vous voulez des infos sur les services (mauvais) rendus par certains syndics aux

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

copropriétaires, consultez

www.unarc.asso.fr la rubrique des abus

Après celà vous contactez l'ARC rue Joseph PYTHON 75020 et demandez Bruno DHONT de la part de Michel ALLIBERT

Ce n'est pas un article que vous réaliserez mais qq chose genre Légende des Siècles.

Bon courage

Michel

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés